

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS**

Nombre de Membres :

Présents : 7

Pouvoirs : 1

Votants : 8

Séance du 05 mai 2025

Délibération N° 25-05-05/ D02

L'an deux mil vingt-cinq le 05 mai à 17 heures et 25 minutes,, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune, régulièrement convoqué le 30 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GALLINARO André, Président.

Présents : Messieurs André GALLINARO, Jacques ROYERE, Bernard MALIGE (**NE VOTE PAS**) et Mesdames Michèle JOB, Sophie TIRMAN, Edith OF, Nadine VILOTTE, Sylvie SAVY

Pouvoir : Monsieur Laurent BOY qui a donné pouvoir à Edith OF

Absents excusés : Madame Dominique NICOLA, Monsieur André FAGGION

Secrétaire : Madame Sophie TIRMAN

Objet : Octroi d'une subvention à l'association « le Trèfle à 4 Feuilles »

Monsieur le Président présente la demande de subvention de l'association « le Trèfle à 4 Feuilles » et demande au Conseil d'Administration de se prononcer à ce sujet.

Monsieur le Président rappelle que le CCAS a octroyé une subvention de 800 € à l'association en 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- D'octroyer une subvention d'un montant de 1000€ à l'association « le Trèfle à 4 Feuilles »,
- Dit que les dépenses sont inscrites au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Président,
GALLINARO André

Délibération affichée

